

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 04 JUIN 2014

Délibération 2014-103 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -  
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – Y.  
BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D.  
REBOUT – E. BURDIAK – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUE – J.P.  
BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE  
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAÏLLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE  
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ  
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY  
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

**Objet :**        **Montée en débit du territoire**  
                      **Demande de subvention au titre du F.E.D.E.R.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'autorisation de programme actée par le Conseil dans le cadre des opérations de montées en débit du territoire.

Monsieur le Président souligne le programme ambitieux porté par la collectivité visant à permettre à tous les habitants du territoire de se doter du haut débit en créant des armoires de répartition dans chaque commune raccordées par des liaisons en fibre optique.

Monsieur le Président souligne également que cette montée en débit permettra ensuite de développer au niveau du territoire de multiples usages en matière de numérique.

Monsieur le Président, à cet effet, rappelle la décision de dotation des classes primaires du territoire d'un Tableau Blanc Interactif.

Monsieur le Président présente le programme d'investissement concernant cette montée en débit du territoire et précise que le Secrétaire Général aux Affaires Régionales auprès de la Préfecture de Région s'intéresse à ce projet qui est susceptible de recevoir une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Monsieur le Président détaille les différents investissements de ce programme et propose au Conseil de Communauté d'accepter de présenter ce dossier en vue de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le programme de montée en débit du territoire,
- d'approuver les différents travaux menés dans le cadre de ce programme,
- de solliciter auprès du Secrétariat Général des Affaires Régionales, en Préfecture de Région, une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional,
- d'autoriser Monsieur le Président à présenter toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de solliciter le montant maxima de subventions sur l'ensemble de cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 19 mai 2014 et transmission  
en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

